



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2020-090

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Roger MALAMAIRE et Carmen FERNAGUT

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

REFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE DU PRESBYTERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture du garage du Presbytère situé Rue Rompecul s'est écroulée et qu'il est absolument nécessaire de réaliser au plus vite les travaux de réfection.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise FORESTIER MAISON SERVICE d'un montant de 6 900€ HT soit 7 590€ TTC (TVA réduite).

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de réfection de la toiture du garage du presbytère,

APPROUVE le choix de l'entreprise FORESTIER MAISON SERVICE pour un montant de 6 900€ HT soit 7 590€ TTC (TVA réduite),

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°2 du budget principal de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

